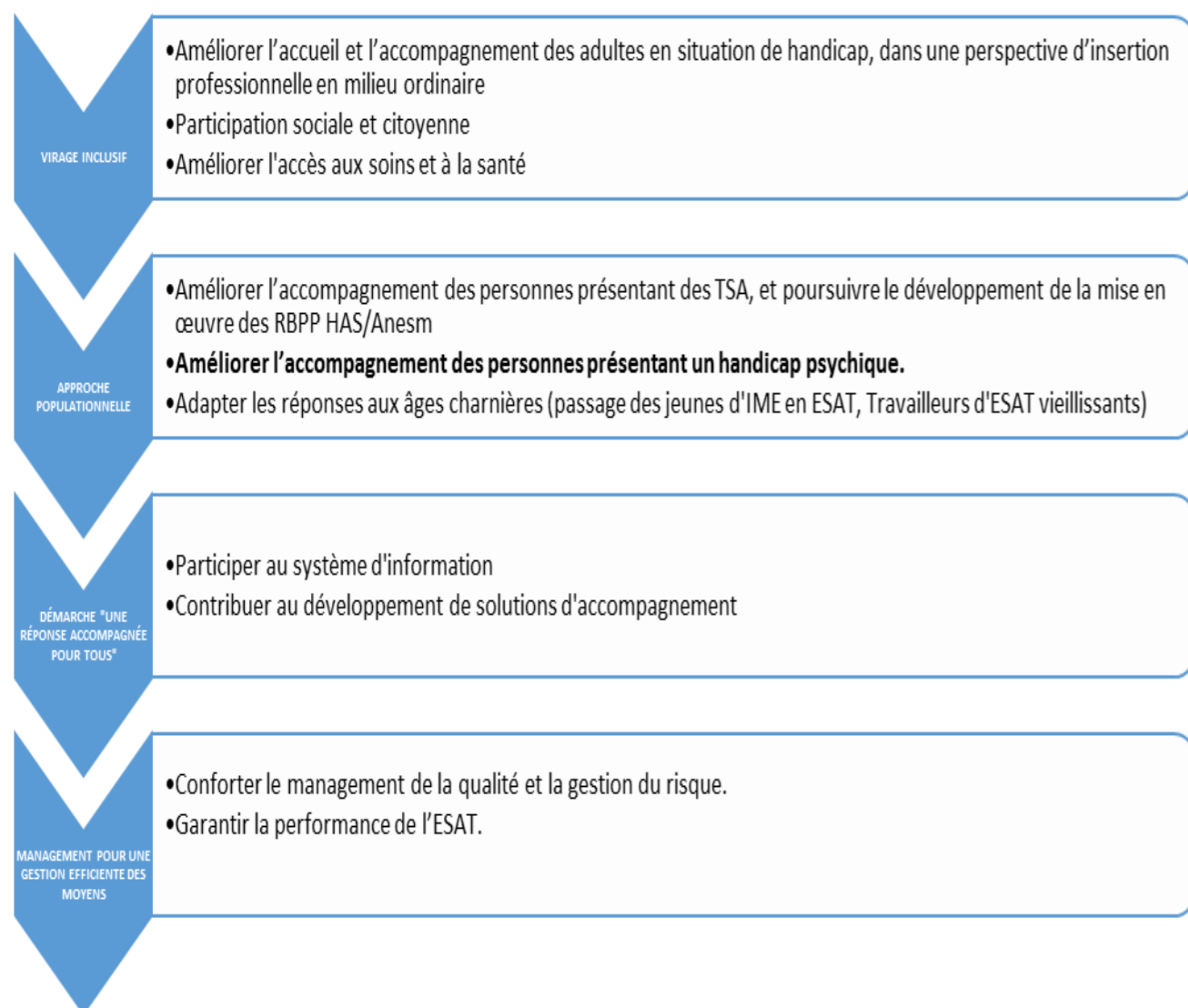


Axes stratégiques et perspectives



ADEI-ESAT La Vigerie
La Vigerie-17350 SAINT-SAVINIEN
☎ 05.46.90.20.26- ✉ iesatlavigerie@adei17.com
www.adei17.com

Projet d'Etablissement 2018-2022 Synthèse



**ESAT
LA VIGERIE**



ADEI 
la Charente
Maritime

Agréments et Habilitations

Arrêté initial de création : DRASS-193 du 27 Décembre 1982

L'ESAT est ouvert le 2 juillet 1983 pour 24 places.

Dernier arrêté : ARS N°2017/17/16 du 08/03/2017.

Capacité d'accueil : 101 places suite à l'arrêté ARS n°2013/00239 du 18 décembre 2013.

CPOM ARS : 2013-2017, avenant 2018 et 2019-2023

Missions

L'ESAT a pour mission de :

- Favoriser l'accès des personnes handicapées à une vie sociale et professionnelle.
- Développer des activités à caractère professionnel adaptées aux publics accueillis.
- Dispenser les soutiens qui sont requis par la personne et qui conditionnent pour elle toute activité professionnelle.
- Organiser les équipes de travail en fonction des exigences liées aux spécificités du public et de celles relatives aux activités déployées.
- Adapter les conditions de travail aux travailleurs.
- Développer et maintenir les potentialités des travailleurs.
- Valoriser les compétences des travailleurs en développant les échanges entre l'ESAT et son territoire.
- Réajuster le projet personnalisé au fil du temps et en fonction du rythme du travailleur.
- Favoriser l'émergence d'un rôle d'acteur économique et social chez le travailleur.
- Élaborer et conforter des partenariats afin de faciliter les transitions et favoriser la vie sociale.
- Faire connaître l'établissement de la Vigerie et les services proposés par l'ESAT sur le territoire.
- Accompagner et de soutenir les professionnels qui accompagnent les travailleurs au quotidien.
- Permettre des apprentissages, des acquisitions

professionnelles transposables dans le milieu ordinaire.

Les activités économiques développées sont divisées en 8 secteurs (au 31/12/2018) :

- Espaces verts, qui compte 8 équipes, 43 TH.
- Peinture : 1 équipe de peinture, 3 TH.
- Maçonnerie : 1 équipe, 2 TH
- Menuiserie : 1 équipe, 4 TH
- Blanchisserie : 1 équipe, 11 TH.
- Cuisine et entretien des locaux : 1 équipe, 8 TH
- Sous-traitance : 3 équipes, 12 TH
- Prestations collectives ou individuelles en entreprise, 10 TH.

Un ESAT SPECIALISE AUTISME : 8 TH
 Activités sous-traitance et entretien de locaux.

L'équipe tient compte de l'évolution des connaissances et a recours aux interventions évaluées et recommandées par la HAS et l'ANESM : ABA, TEACCH, DENVER, Thérapie d'échange et de développement, communication alternative ou augmentée. L'organisation de la journée respecte TEACCH.

Public accueilli

L'établissement accueille, conformément à son agrément, des personnes en situation de handicap, des deux sexes, âgées de 18 à 60 ans, bénéficiaires d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et d'une orientation ESAT délivrée par la CDAPH.

Les Travailleurs présentent majoritairement une déficience intellectuelle, d'autres souffrent de troubles psychiques. Une section spécialisée de l'ESAT accueille des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme.

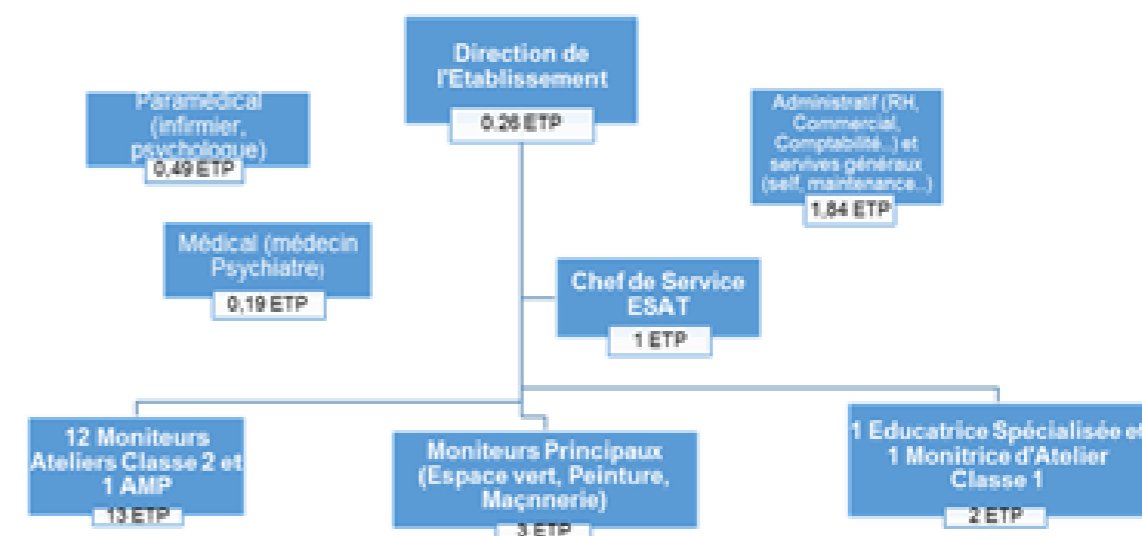
L'ESAT se trouve confronté à :

- une proportion importante de personnes en situation de handicap psychique,
- Et de jeunes adultes issus d'une scolarisation en milieu ordinaire,
- Enfin les personnes vieillissantes rencontrent des difficultés à poursuivre leurs activités professionnelles dans leur métier d'origine, du fait des problèmes de santé liés à l'aggravation de leur handicap psychique, intellectuel, et physique notamment. L'ESAT propose des temps partiels.

Compétences et Moyens

Chaque année, l'organigramme est revu en fonction des évolutions du nombre de places prévues dans les CPOM.

L'établissement met en lien tous les postes de l'ensemble des structures pour mutualiser au mieux les postes et générer des temps pleins si possible pour limiter la précarité des salariés.



Partenariats

Toutes les personnes accompagnées font l'objet d'une attention particulière pour leur accompagnement vers l'exercice de leur citoyenneté.

L'établissement travaille en réseau avec plusieurs partenaires, cela permet à chaque entité d'être intégrée sur le territoire et d'être reconnue par l'ensemble des réseaux sociaux, culturels et professionnels. Dans l'accompagnement de la personne, nous sommes amenés à rencontrer des partenaires extérieurs : Clients, entreprises et particuliers, collectivités divers, Établissements médicaux sociaux, Organismes de tutelle, Services sociaux, Organismes de formation Fournisseurs, prestataires divers, Hôpitaux, CRA, CEAA, CAP SOINS 17...

Démarche Qualité

Pour chaque structure autorisée, un comité de pilotage « Qualité » est constitué. Réunis 3 fois par an, les membres de ce COPIL ont pour missions, sous l'autorité du Directeur, d'animer et de suivre le PACQ (plan d'amélioration continue de la qualité) en intégrant les résultats des évaluations internes et externes, les grandes orientations du projet associatif et du CPOM signé avec l'ARS.

E.S.A.T. LA VIGERIE FINESS N° 17 078 863 2			
Arrêté n°2017/17/16 du 08/03/2017			
Période d'autorisation de 15 ans	Date d'autorisation 15 ans à compter du :	T-0	03 JANVIER 2017
3 Evaluations internes Résultats communiqués tous les cinq ans	1ère Evaluation interne - E1	T-5	< 03 JANVIER 2022
	2ème Evaluation interne - E2	T-10	< 03 JANVIER 2027
	3ème Evaluation interne - E3	T-15	< 03 JANVIER 2032
2 Evaluations externes réalisées au plus tard 7 ans après le date de l'autorisation et au plus tard 2 ans avant la date de son renouvellement	1ère Evaluation Externe - EE1	T < 7	< 03 JANVIER 2024
	2ème Evaluation Externe - EE2	T < 13	< 03 JANVIER 2030
Demande de visite de conformité			< 03 NOVEMBRE 2031
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION			03 JANVIER 2032

Démarche Quali-ESAT : L'ADEI a engagé l'ensemble des ESAT dans une démarche d'évaluation de la Qualité du travail effectué auprès des clients. *La qualité du travail est la clé de la réussite sociale pour les travailleurs et économique pour l'ESAT.*

Une politique Management, Qualité, Sécurité, Environnement a été définie et validée par la Direction Générale.